

CONVENTION

Convention : Atelier Baby sport

Entre :

Madame Elise ROCROUGE
Animatrice sportive
6 rue des Peupliers
70400 HERICOURT
N° Siret : 853 485 340 00014
N°APE : 9329Z

Et :

La Ville de Valentigney, représenté par son Maire, Monsieur Philippe GAUTIER

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le Relais Petite Enfance de la ville de Valentigney a sollicité Madame Elise Rocrouge, animatrice sportive, pour mettre en place un atelier Baby sport pour son public petite enfance du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024. L'activité aura lieu au RPE.

Pour ladite période, il fonctionnera à raison de 15 séances d'une heure selon le planning établi entre les deux parties.

Article 2 :

Dans le cadre de ce partenariat, Madame Elise Rocrouge facturera à la Ville de Valentigney la somme de 30 € la séance et 13€ pour les frais de déplacements soit un total de 43€ * 15 séances égal à 645€ pour l'année, sur présentation de facture.

Article 3 : Clause exceptionnelle

En cas de crise sanitaire, si la prestation devait être annulée et non reportée à une date ultérieure l'engagement serait caduc et aucune somme ne sera à réclamer et à verser par les organisateurs et par le prestataire.

Fait en deux exemplaires à Valentigney, le

Le Maire de Valentigney,

Elise Rocrouge

Philippe GAUTIER

Accusé de réception en préfecture 025-212505804-20230922-2023-81-DE Date de télétransmission : 22/09/2023 Date de réception préfecture : 22/09/2023
--

CONVENTION

Convention : Atelier Baby Gym

Entre :

Madame Elise ROCROUGE
Animatrice sportive
6 rue des Peupliers
70400 HERICOURT
N° Siret : 853 485 340 00014
N°APE : 9329Z

Et :

La Ville de Valentigney, représenté par son Maire, Monsieur Philippe GAUTIER

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le Relais Petite Enfance de la ville de Valentigney a sollicité Madame Elise ROCROUGE animatrice sportive pour mettre en place un atelier Baby gym à destination d'un groupe parents-enfants, public petite enfance, du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024.

Pour ladite période, l'atelier fonctionnera à raison d'une séance par semaine, hors vacances scolaires, les jeudis soir de 18h à 19h au gymnase des Bruyères (installation de 17h30 à 18h). Ainsi 34 séances de 1h30 auront lieu, incluant 30 minutes de préparation/rangement et une heure d'animation.

Article 2 :

Dans le cadre de ce partenariat, Madame Elise ROCROUGE facturera à la Ville de Valentigney la somme de 66.5€ (incluant le coût de la séance à 35€/heure, soit 52.5€ par séance et 14€ de frais de déplacements), pour un total de 34 séances soit 2 261€ payable sur présentation de facture.

Article 3 : Clause exceptionnelle

En cas de crise sanitaire, si la prestation devait être annulée et non reportée à une date ultérieure l'engagement serait caduc et aucune somme ne sera à réclamer et à verser par les organisateurs et par le prestataire.

Fait en deux exemplaires à Valentigney, le

Le Maire de Valentigney,

Elise ROCROUGE

Philippe GAUTIER

Accusé de réception en préfecture 025-212505804-20230922-2023-81-DE Date de télétransmission : 22/09/2023 Date de réception préfecture : 22/09/2023
--